

## Séminaire No. 20/501: Actualités en matière d'imposition à la source

**Date:** Jeudi, 12 novembre 2020, début 08:30 heures, fin 17:15 heures  
**Lieu:** Lausanne Palace & Spa  
**Coût:** CHF 980 / CHF 880 pour sponsors

**Direction du séminaire:** Laïla RoCHAT, Avocate, Experte fiscale diplômée, OBERSON ABELS SA, Genève

**Objectif/contenu:** Le séminaire traite de l'imposition à la source en droit fiscal suisse et des dernières actualités y relatives. Les enjeux pour les contribuables et leurs conseillers sont illustrés, notamment au moyen d'exemples tirés de la pratique et de la jurisprudence. Il aborde des questions générales liées à l'imposition à la source. Chaque catégorie de contribuables concernés sera traitée. Il s'agit en particulier de la situation des travailleurs résidents et non-résidents, des bénéficiaires de participations de collaborateurs, des artistes, sportifs et conférenciers, ainsi que des bénéficiaires de prestations de prévoyance. Enfin, les problématiques relatives à l'imposition à la source dans un contexte intercantonal seront également exposées. Les différents thèmes abordés le seront sous l'angle des dernières actualités, dont la Révision de l'imposition à la source de 2021 fait partie.

**Public cible:** Avocats, notaires, fiduciaires, conseillers fiscaux « in house », gestionnaires de fortune, académiciens du droit fiscal. Le séminaire s'adresse à un public disposant déjà de bonnes connaissances du droit fiscal.

**Méthodologie:** Des spécialistes expérimentés présenteront la problématique sur la base de cas pratiques. Les solutions proposées aux participants seront présentées lors du séminaire et remises par écrit dans la documentation.

**Inscription:** Le nombre de participants étant limité, les demandes d'inscription seront traitées dans leur ordre d'arrivée. L'inscription peut se faire directement sur le site internet d'ISIS [www.isistax.ch](http://www.isistax.ch).

Compris dans le prix du séminaire: documentation, repas de midi, rafraîchissements

La participation au séminaire ISIS d'une journée est confirmée par 8 heures de formation professionnelle.

## Thèmes et conférenciers

### La Révision de l'imposition à la source en 2021

Introduction théorique relative à la Révision de l'imposition à la source 2021; Particularités genevoises et vaudoises

**William Mgbaman**, Titulaire du brevet d'avocat – Conseiller fiscal auprès de l'Administration fiscale cantonale, Genève

### L'imposition à la source des travailleurs

Situation des travailleurs résidents et non-résidents au regard de la révision de l'imposition à la source en 2021

**Sarah Busca Bonvin**, Avocate au Barreau, Experte fiscale diplômée, Associée – Partner, CMS von Erlach Poncet AG, Genève

**Geneviève Page**, Avocate au Barreau, Experte fiscale diplômée, Associée – OBERSON ABELS SA, Lausanne

### L'imposition à la source des participations de collaborateurs

Rappel théorique de la réglementation concernant le traitement fiscal des employés au bénéfice d'un plan de participation dans un contexte international. Présentation de cas pratiques et exercices en lien avec la jurisprudence récente et les implications de la nouvelle réglementation.

**Gregory von Gunten**, Avocat, Expert fiscal diplômé, Associé, – Lenoir Delgado & Associés SA, Genève

### L'imposition à la source des artistes, sportifs et conférenciers

Situation des artistes, sportifs et conférenciers de manière générale et au regard de la révision de l'imposition à la source en 2021

**Frédéric Epitoux**, Avocat au Barreau, Expert fiscal diplômé, LL.M, Counsel – OBERSON ABELS SA, Lausanne

### L'imposition à la source en matière de prévoyance

Déductibilité des contributions à la prévoyance des travailleurs résidents et non-résidents et imposition des prestations aux bénéficiaires à l'étranger

**Gladys Laffely Maillard**, Conseil en fiscalité et prévoyance, Master en droit, Lausanne

### L'imposition à la source en matière intercantonale

Actualités en lien avec la Réforme de l'imposition à la source 2021; illustrations de problématiques d'imposition à la source en matière intercantonale

**Daniel de Vries Reilingh**, Dr. en droit, Avocat, LL.M., Expert fiscal diplômé, associé de l'Etude d'avocats et de notaire KGG & Associés à Neuchâtel